

Credits complémentaires

Le Conseil municipal ouvre les crédits complémentaires suivants à voter au titre de l'exercice 1962 :

6402 - Contrôle médical des écoles : 206 F ; 6404 - Frais de gardien des bois : 4,04 F (9as de provisions budgétaires) - 23 - Addition d'eau : 31965,86 F (différence entre fonds réservés et disponibles pour eau);

vote les recettes suivantes n'ayant pas fait l'objet au titre de l'exercice 1962 de provisions budgétaires = 73 Recouvrement -

1451,93 F ; 74 - Attribution de perception de taxe locale : 329,77 F ; 25 - Annuité de subvention Ministère de l'Agriculture - 147,82 F.